Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212203418-20260624-DELIB_42_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRAMAIN

Séance du 24 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Benoit DESPRES, Maire

Présents : DESPRES Benoit, Maire, ESNAULT Patrick, HESRY Catherine, BARON Sylvain, PIAN Laure, adjoints, RABARDEL Céline, JEHAN Roland, DUCHENE Catherine, AMELOT Guy, FERET FILHOL Gwénola, PESTEL Véronique, THOMMAS Christian, GAIGNEUX Cyrille, GUITTON Caroline.

Absent : LEFEUVRE Cédric

Secrétaire de séance : FERET FILHOL Gwénola

Nombre : conseillers en exercice : 15 présents : 14 votants : 14

Date de la convocation : 16/06/2026

2026-42 :Commissions communautaires

Lors de sa séance du 2 juin 2026, Lamballe Terre & Mer a créé 4 commissions communautaires, permanentes, intitulées comme suit :

- Commission Performance publique et Innovation *(Ressources humaines, Administration Générale et Achats durables, Finances, Risques et numérique, Conseil de développement)*,
- Commission Lien social et Bien vivre *(Cohésion sociale, Enfance jeunesse, Petite enfance, Culture et Tourisme, Sports et santé)*,
- Commission Préservation et production des ressources (*Petit cycle de l'eau, Grand cycle de l'eau et biodiversité, Economie circulaire et déchets, Agriculture et alimentation, Maritimité)*,
- Commission Développement territorial et Cadre de vie *(Habitat, Mobilités, Economie, Stratégie foncière, aménagement et gestion patrimoniale, Service commun voirie)*.

Ces commissions sont composées ainsi :

- Chaque commune doit être représentée dans chaque commission
- Chaque conseiller communautaire titulaire doit siéger dans une seule commission communautaire,
- Les conseillers communautaires titulaires sont désignés dans chaque commission par délibération du Conseil communautaire
- En dehors du(des) conseiller(s) communautaire(s) titulaire(s), afin de garantir la représentation de chaque commune dans chaque commission, les communes peuvent désigner d'autres représentants qui seront idéalement, dans l'ordre de priorité, le conseiller communautaire suppléant du titulaire puis des conseillers municipaux volontaires
- Ces autres représentants des communes sont désignés par délibération du Conseil municipal

La loi impose, par principe, le scrutin secret dès lors qu'il y a lieu de procéder à une élection ou une nomination. Toutefois, dès lors qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212203418-20260624-DELIB_42_2026-DE

expressément le scrutin secret, le Conseil communautaire peut décider de ne pas procéder à cette élection/désignation par scrutin secret. Cette décision doit être prise à l'unanimité.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-21,
- La délibération du Conseil communautaire n°2026-090 du 2 juin 2026, créant ces quatre commissions et fixant leur composition,

Considérant

- Que la commune de TRAMAIN compte 1 siège au Conseil communautaire,
- Que Monsieur DESPRES Benoit, conseiller communautaire titulaire, est affecté à la commission « Préservation et production des ressources » (suppléante : Laure PIAN).
- Propose que M. ESNAULT Patrick, conseiller communautaire suppléant, soit affecté à la commission Développement territorial et Cadre de vie (suppléant : Cyrille GAIGNEUX).
- Propose que Monsieur BARON Sylvain soit affecté à la commission Performance publique et Innovation
- Propose que Monsieur THOMMAS Christian soit affecté à la commission Lien social et Bien vivre (suppléante : HESRY Catherine)

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- DECIDE de ne pas procéder par scrutin secret pour les désignations au sein des commissions obligatoires internes et autres structures extérieures citées ci-dessus,

VOTE :

Pour : 14 Contre : / Abstention : /

- DESIGNE pour siéger au sein de la :

- Benoit DESPRES pour siéger à la commission Préservation et production des ressources (suppléante : Laure PIAN).

- Patrick ESNAULT pour siéger à la commission Développement territorial et Cadre de vie (suppléant : GAIGNEUX Cyrille)

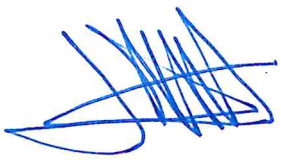
- Monsieur BARON Sylvain pour siéger à la commission Performance publique et Innovation

- Monsieur THOMMAS Christian pour siéger à la commission Lien social et Bien vivre (suppléante : HESRY Catherine)

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Pour : 14 Contre : / Abstention : /

La secrétaire
FERET FILHOL Gwénola





PEC
Le Maire
DESPRES Benoit